SPORTS

FOOTBALL

Les rencontres du dimanche 10 Janvier

EN COUPE CHARLES SIMON

Excelsior R.T. - U. S. Bruay.
A.S.C. Mohon - A.S. Sinoise.
St. Orchésien - O.I.C. Lillois.
E. S. Bully - R. C. Lens.
U. S. Auchel - R. C. Roubaix.
S. C. Fivois - Charleville.

EN CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE

Amiens A. C. - R. C. Arras.
O.I.C. Lillois - C. S. Avion.
R. C. Lens - S. C. Douai.
U. S. Tourcoing - R. Carvin.
U. S. Valenciennes - S. B. Oignies.

LE FOOTBALL-CLUB PROMIEN A DROCOURT

L'Union sportive Drocourt-Mines ne s'est pas présentée depuis de longues semaines déjà sur son terrain du boulevard des usines.

Dimanche 10 Janvier, elle recevra l'excellente équipe du F.C. Promien de Montigny-en-Gohelle. C'est d'ailleurs la seule formation qui a défait les locaux en championnat et ce par 1 but à 0. Nous faisons un pressant appel aux dévoués supporters pour qu'ils viennent nombreux prodiguer leurs encouragements. Coup d'envoi à 15 heures.

AU STADE HENINOIS

Matches du 10 Janvier : Parc des Sports route de Lens à 9 h., S. H. (cadets A) contre U.S. Drocourt (cadets), championnat ; à 10 h., S. H. (J. A.) contre C.S. Avion (J. A.) championnat ; à 11 h. 15, S.H. (cadets B) contre C. Billy-Montigny (cadets), amical ; à 15 h., S. H. (1A) contre S.C. Fouquières (1A), championnat.

Parc Municipal, rue de l'Abattoir, à 15 h., S.H. (2A) contre U.S. Liévin (1B), championnat.

En déplacement : Départ Rond Point de l'Hôtel de ville, à 8 h. 30, S.H. (Jeunes cadets) contre A.A.E. Sallaumines (J.C.) à Sallaumines à 10 h. Départ à bicyclette ; à 9 h., S.H. (Juniors B) contre F.C. Promiens de Montigny-en-Gohelle (J.A.) à 10 h. à Montigny-en-Gohelle ; à 13 h. 30, S. H. (1B) contre S.C. Fouquières (1B) à Fouquières 10 h. Départ à bicyclette.

Equipes jeunes cadets B et Minimes.

HOCKEY

AVIS IMPORTANT

Le Comité des Flandres de la Fédération Française de Hockey se réunira le samedi 9 janvier à 14 h. dans la salle du 1er étage, 73, boulevard de la Liberté, à Lille.

A l'ordre du jour : homologation des matches du Championnat des Flandres ; rapport sur le tournoi de Paris de la Coupe des Provinces ; établissement des handicaps et du calendrier de la Coupe Van de Putte ; tournoi de Pâques à Lille ; Paris-Nord A et B à Amiens le 1er mai prochain ; championnats scolaires ; championnats féminins.

En raison de l'importance des questions figurant à l'ordre du jour, la présence de tous les délégués des clubs du C.F.H. est indispensable.

Tous les licenciés du Comité des Flandres peuvent assister à la réunion.

Comment prendre l'Ail contre les Troubles du Sang

Pour mettre fin aux troubles du sang et malaises de la cinquantaine — hypertension, varices, hémorroïdes, vapeurs, vertiges, migraines ou essoufflements, — prenez de l'*ail médicinal*, 500 fois plus actif que la plante. Bien connu sous le nom d'Ex'Ail, cet extrait inodore d'ail chlorophyllé est unique pour dissoudre les déchets qui épaississent le sang et les dépôts calcaires qui durcissent les parois des artères. Aussitôt un sang plus pur, plus fluide, circule dans vos artères assouplies, si bien que la tension baisse naturellement. Les malaises cessent ; les migraines, douleurs, varices ou hémorroïdes, rapidement soulagées, finissent par disparaître. En même temps toutes les fonctions sont stimulées ; l'organisme reverdit. Ex'Ail, toutes pharmacies.

BOURSE DE PARIS

du 4 Janvier 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente :

Fonds d'Etat Français. — 3 %, 97,10, 97,10 ; 3 % am., 99,80, 99,55 ex. ; 4 % 1917, 103,70, 104,10 ; 4 % 1918, 104,60, 103,90 ex. ; 5 % 1920, 142,10, 142,20 ; 4 1/2 % 1932 A, 104,50, 104,50 ; 4 1/2 % 1932 B, 103,50, 103,55 ; 3 % 1942, 96, 96,20 ; 3 1/2 % 1942, 99,45, 99,25 ; Cais. Aut. 5 % 1936, 122,90, 122,60 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1360, 1360 ; 4 % 1934, 1255, 1237 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 533, 533 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 138,60, 138,65 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1933, 1108, 1105 ; 4 1/2 % 1934, 1106, 1117 ; 4 % 1935, 1110, 1110 ; Caiss. Aut. Tab. 1036, 1049.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 680, 630 ; 1920, 555, 565 ; 1934, 1128, 1110 ; 1935, 1100, 1102.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 363, 360 ; 1885, 420, 414 ; Com. 1891, 377, 384 ; 1892, 468, 462 ; Fonc. 1895, 461, 478 ; Com. 1899, 416, 422 ; Fonc. 1903, 465, 456 ; Com. 1906, 435, 434 ; Fonc. 1909, 213, 218 ; Com. 1912, 210, 214 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 449, 445 ; Com. 1930 4 %, 1030, 1007 ; Fonc. 1930 4 1/2 % 1008, 972 ; Com. 1931, 1028, 1023 ; Com. 1931-32, 1029, 1007 ; Com. 1932, 1049, 1037 ; Emp. 1933, inc., 1045.

Actions Françaises. — Bque de Fcc. 29000 d., 29500 d. ; Comp. Esc., inc., 3650 d. ; Crédit Fonc., inc., 6200 ; Crédit du N., 775, 780 ; Sté Gle. 3020 d., 3130 d. ; Suez act., 33.000 d., inc. ; Nord, 2565, 2625 ; Tram Lille-Rx-Tg, 414, inc. ; El. et Gaz du Nord, inc., 1150 ; Electr. du Nord, 945, 945 ; Energie Ind. 4200, 4280 ; Nord Lum., 2630, 2700 d. ; Thom. Houston, 935, 955 ; Cie Gle Ind. Text., inc., 3250 ; Pérenchies, 3250, 3360 ; St Frères, 1930, inc. ; Gaz Et-E., 1650 d., inc. ; Aciéries Micheville, 2550 d., 2660 ; du Nord, 645, 635 ; Chent. de France, inc., 1670 ; Constr. Nord-France, 1735, 1710 ; Fives-Lille, 2350, 2450 ; Forges N.-E., 1980, 1960 ; Jaumont ect., 1030, 1060 ; parts, inc., 2575 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, 6.800 d., 6850 ; Denain-Anzin, 3650, inc. ; Louvroil Montbard, 1465, 1525 ; Peugeot, inc., 2130 ; Béthune, 4150, inc. ; Aniche, 7050, 7120 ; Anzin, 2555, inc. ; Courrières, 1280, 1315 ; Dourges, 4080, 4107 ; Lens, 1715, 1740 ; Ligny-les-Aire, 442, inc. ; Marles, 2445, 2440 ; Ostricourt, inc., 5875 d. ; Vicoigne, 2530, 2505 ; Nickel, 3700, 3725 ; Ouenza, 9400, 9500 ; Lille Bonn. (prior.), 1190 d. ; 1245 d.

Ville de Paris. — Ville Paris 1871, inc., 520 d. ; 1875, 523, 517 ; 1876, 521, 532 ; 1892, 339, inc. ; 1894-96, 335, 333 ; 1896, 356, 393 ; 1899, 362, 369 ; 1904, 380, 388 ; 1910 2 3/4 %, 341, 356 ; 1910 3 %, 312, 318 ; 1912, 298, 295 ; 1929, 1030, 1007 ; 1930, 1006, 995 ; Ville Paris 1930 lots, 1015, 1007 ; 1931, 1005, 995 ; 4 % fortif, 992, 978 ; 1932, 1017, 1010 ; 1934 5 1/2 %, 988, 1000 ; 1935, 992, 1003 ; 1937, 993, 995 ; 1936, 1015, 1016.

Valeurs Françaises (Oblig.). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2052, 2033 ; 4 % 1931, 971, 963 ; 5 % 1935, 1040, inc. ; 5 1/2 % 1936, 1039, 1035.

BOURSE DE LILLE

du 4 Janvier 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 8.650, 8.850 ; Albi (part), 6.100, inc. ; Aniche, 7.025, 7.060 ; Anzin, 2.540, 2.540 d. ; Béthune, 40.500, 40.800 d. ; (1/10), 4.155, 4.155 ; Blanzy, 7.800, 8.150 d. ; Carvin, 3.725, 4.010 d. ; Clarence, 810, 830 d. ; Commentry (Jca), 3.910, inc. ; (Cap.), 4.450, 4.690 ; Courrières, 1.282, 1.305 ; Crespin, 220, 225 d. ex-droit ; Dourges, 4.025, 4.025 ; Escarpelle, 7.150, 7.300 d. ; Lens A, 1.720, 1.725 d. ; Lens B, 700, 745 d. ; Liévin, 1.080, 1.085 ; (coup. de 30), 33.010, inc. ; Marles, 2.410, 2.390 ; Ostricourt, 5.610, 5.810 d. ; Thivencelles, 800, 820 ; Vicoigne, 2.535, 2.535.

Banques. — C. D. N., 775, 775 ; Union Mines, 1.000, 1.050 d.

Electricité — Artésienne, 940, 950 d. ; Béthunoise, 790, 790 d. ; Boulonnaise, 1.000, 1.040 d. ; Contin du Gaz, 3.005, 3.350 d. ; Electr. Gaz Nord, 1.055, 1.120 d. ; Electr. Nord, 936, 945 ; Electr. N.-O., 1.305, inc. ; Energie Nord-France, 1.081, 1.090 d. ; Gaz d'Herain 955, 980 d. ; La Roubaisienne, 4.250, inc. ; Secteur Billy, 1.050, 1.060 d. ; Union Houillère, 520, 620 d.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 250, 260 d. ; (prior.), 1.165, 1.275 d. ; Aciéries de Longwy, 1.040, 1.220 d. ; de Micheville, 2.300, 2.580 d. ; du Nord, 635, 850 ; Sambre-et-Meuse, 485, 560 ; Arbel, 2.360, 2.430 d. ; Chant. France, 1.700, 1.800 d. ; Atel. Nord France, 1.540, 1.700 ; (part), 890, 1.250 ; Autos chan., 106, inc. ; Blache, 1.550, 1.580 d. ; Cail, 1.130, 1.170 d. ex-droit ; Delettre, 1.150, 1.250 d. ; Denain-Anzin, 3.660, 3.560 d. ; Electro-Métal, 480, 480 d. ; Fives-Lille, 2.215, 2.400 d. ; Marine, 1.700, inc. ; Nord-Est, 1.935, 1.980 ; Franco-Belge, 9.850, 11.400 ; Jeumont, 1.020, 1.030 ; Louvroil, 1.500, 1.510 ; Saint-Sauveur, 1.110, 1.120 d. ; Saumes, 3.040, 3.800 d. ; Senelle, 1.880, 2.200 d. ; Tubes de Valenciennes, 1.300, 1.320 d.

Entreprises et Matériaux de Construction. — Cerr. Dumont-Viraux, 36, 50 d. ; Chaux et Cim. Lafarge, 14.500, 15.900 d. ; (action B 300), 4.200, 5.300 d. ; Ciments du Boul., 1.685, 1.715 d. en liquidation ; Portland, 24.300, inc. ; (part), 37.000, ex-coupon ; Cim. et Chaux Hydraul., 1.395, inc. ; Cim. Franc. et Portl. Boul., 7.800, 6.300 d. ; (Jouis.), 8.600, 7.100 d. ; Cim. Pont-à-Vendin, 4.300, inc. ; Desvroise, 6.750, 6.950 ; La Loisne, 1.180, 1.240 ; Pollet et Chausson, 4.050, 4.400 d. ; (part), 41.000, 41.000 ; Super Cim. Boul., 80, 110 d.

Produits Chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 3.800, 3.620 ; (part), 18.500, 19.200 d. ; Engrais d'Auby, 810, 590 ; de Roubaix, 2.300, 2.300 ; Glaces Nord France, 6.050, 11.200 ; Huiles, goudrons et dérivés, 7.050, 6.000 d. ex-droit ; Kuhlmann, 2.750, 2.750 ; Oxhydrique Française, 375, 400 d. ; Pechiney, 6.625, 6.625 d. ; Produits Organo Chimique, 1.210, 1.270 d. ; Rhône Poulenc, 4.400, 4.400 d. ; Saint-Gobain, Chauny et Cirey, 6.700, 8.700 ; Usines de Libercourt, 670, inc. ; Verreries et Glaces d'Aniche, 4.100, inc.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL 5 % 1920

Le numéro 4.286.887 gagne un million.

Le numéro 1.357.115 gagne 500.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs : 4.590.441 ; 1.736.523.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 580.536 ; 7.467.919 ; 6.795.640.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 2.902.562 ; 6.142.070 ; 4.469.652 ; 2.506.515 ; 5.191.164 ; 7.847.129.

CREDIT NATIONAL 3 1/2 % FEVRIER 1942

Le numéro 334.332 gagne un million.

Le numéro 592.161 gagne 500.000 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 2.213.176 ; 2.213.512 ; 2.313.676.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 1.765.124 ; 1.765.363 ; 1.765.937 ; 1.765.851 ; 1.765.774 ; 1.765.789.

Les douze numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs : 857.068 ; 857.393 ; 857.793 ; 857.190 ; 857.838 ; 857.335 ; 857.915 ; 857.939 ; 857.173 ; 857.276 ; 857.665 ; 857.684.

Femmes ! Arrêtez de maigrir

en suivant ce simple "Régime ferré"

Vous êtes amaigrie, vous vous sentez faible, parce que votre sang appauvri cesse de nourrir vos muscles, vos os, vos nerfs. Pour reprendre du poids et retrouver l'équilibre organique qui fait les femmes épanouies, essayez le fer fortifiant, digestible comme le fer alimentaire des épinards ou lentilles, contenu dans les célèbres pilules Pink sous une forme médicinale si active qu'en 30 jours il enrichit le sang de centaines de millions de globules rouges. Sous l'effet de ce véritable "donneur de sang rouge", l'organisme est stimulé à tel point qu'il puise dans la nourriture d'étonnants suppléments de force. Les muscles se développent et se raffermissent. De jour en jour, le poids augmente. Pilules Pink. Dans toutes les pharm.

ANNONCES LÉGALES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que la nommée :

BOURDON Juliette Ismérie Adeline, femme CHAPPE, 40 ans, née le 5 Février 1902, à Robecq, de Jules Louis Joseph et de FLAJOLLET Céline Clémence, cultivatrice à **Avion**, 74, rue du 14 Juillet, a été condamnée à :

Quinze jours d'emprisonnement avec sursis, et Dix Mille Francs d'amende, pour avoir, à Avion, le 8 Juin 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, trompé ou tenté de tromper le contractant, sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme du lait pur, du lait additionné de 22 % environ d'eau.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais de la condamnée, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiché également aux frais de la condamnée, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte principale de la mairie d'Avion, avec défense, pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 1er et 3 de la loi du 26 Mars 1891, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 Juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République, PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT.
Pour extrait conforme. Le Greffier : PETIT.
22.973

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que la nommée :

BECART Yvonne Julienne Joseph, femme DEROO, 34 ans, née le 14 Avril 1908, à Saint-Fluris, de Victor Joseph et de BELANGER Julienne Marie Joseph, cultivatrice à **Méricourt**, rue J.-J.-Rousseau a été condamnée à : **Vingt jours d'emprisonnement avec sursis et 5.000 francs d'amende** pour avoir, à Méricourt, le 11 Juin 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, dans la circonscription judiciaire d'Arras, trompé ou tenté de tromper le contractant, sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme du lait pur, du lait additionné de 17 % d'eau.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais de la condamnée, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiché également aux frais de la condamnée, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte principale de la mairie de Méricourt, avec défense pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 1er et 3 de la loi du 26 Mars 1891, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 Juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT
Pour extrait conforme. Le Greffier : PETIT.
22.974

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que le nommé :

LEBAS Jean François Louis Joseph, 44 ans, né le 7 Mai 1898, à Grincourt-les-Pas, de Louis et de Lelong Marie, cultivateur à **Grincourt-les-Pas**, a été condamné à : **Huit jours d'emprisonnement avec sursis et cinq mille francs d'amende** pour avoir, à Grincourt-les-Pas, le 1er août 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, dans la circonscription judiciaire d'Arras, trompé ou tenté de tromper le contractant sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme lait pur, du lait écrémé, et privé ainsi de 45 % de sa matière grasse.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais du condamné, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiché également aux frais du condamné, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile du condamné, et l'autre à la porte principale de la mairie du domicile, avec défense pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 1er et 3 de la loi du 26 Mars 1891, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 Juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République, PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT.
Pour extrait conforme, Le Greffier : PETIT.
22.975

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que le nommé :

RENARD Arthur Abel Joseph, 43 ans, né le 27 Janvier 1899, à Mondicourt, de Eugène Arthur et de Claire Marie Seuront, cultivateur à **Mondicourt**, a été condamné à : **Huit jours d'emprisonnement avec sursis et cinq mille francs d'amende**, pour avoir, à **Mondicourt**, le 1er Août 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, dans la circonscription judiciaire d'Arras, trompé ou tenté de tromper le contractant sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme lait pur, du lait écrémé, et privé de 35 % de sa matière grasse environ.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais du condamné, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiché également aux frais du condamné, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile du condamné, et l'autre à la porte principale de la mairie du domicile, avec défense, pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 1er et 3 de la loi du 26 Mars 1891, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 Juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République, PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT.
Pour extrait conforme. Le Greffier : PETIT.
22.976

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que la nommée :

DELIEGE Victoire Polexine, femme HURET, 65 ans, née le 1er Août 1877, à Tilloy-les-Mofflaines, de Alphonse et de BAVY Angélina Marie, cultivatrice, ayant demeuré à **Arras**, 84, rue de Bapaume, et habitant actuellement à **Duisans**, a été condamnée à : Un mois d'emprisonnement et dix mille francs d'amende (avec confusion avec peine prononcée ce même jour), pour avoir, à Arras, le 13 Juillet 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, dans la circonscription judiciaire d'Arras, trompé ou tenté de tromper le contractant, sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme du lait pur, du lait additionné de 26 % environ d'eau.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais de la condamnée, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiche également aux frais de la condamnée, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte principale de la mairie du domicile, avec défense, pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République, PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT.
Pour extrait conforme, Le Greffier : PETIT.
22.977

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que le nommé :

DEROEUX Eugène Augustin Emile, 56 ans, né le 27 Août 1886, à Wancourt, de Augustin et de Mercier Augustine, cultivateur à **Wancourt**, a été condamné à : **Quinze jours d'emprisonnement avec sursis et dix mille francs d'amende**, pour avoir, à Wancourt, le 3 Août 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, dans la circonscription judiciaire d'Arras, trompé ou tenté de tromper le contractant, sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme lait pur du lait écrémé.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais du condamné, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiché également aux frais du condamné, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile du condamné, et l'autre à la porte principale de la mairie du domicile, avec défense pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 1er et 3 de la loi du 26 Mars 1891, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 Juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République, PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT.
Pour extrait conforme, Le Greffier : PETIT.
22.978

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ARRAS

D'un jugement rendu, le dix novembre mil neuf cent quarante-deux, par le Tribunal Correctionnel d'Arras, il appert que la nommée :

DELIEGE Victoire Polexine, femme HURET, 65 ans, née le 1er Août 1877, à Tilloy-les-Mofflaines, de Alphonse et de BAVY Angélina Marie, cultivatrice, ayant demeuré à **Arras**, 84, rue de Bapaume, et habitant actuellement à **Duisans**, a été condamnée à : **Un mois d'emprisonnement et dix mille francs d'amende** (avec peine de confusion, ce même jour). Pour avoir, à Arras, le 13 Juillet 1942, en tous cas depuis temps non prescrit, dans la circonscription judiciaire d'Arras, trompé ou tenté de tromper le contractant, sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles des marchandises, en vendant comme du lait pur, du lait additionné de 12 % environ d'eau.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, inséré aux frais de la condamnée, dans les journaux « Le Courrier du Pas-de-Calais », « Le Réveil du Nord » et « Le Télégramme », sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder la somme de 500 francs, et affiché également aux frais de la condamnée, au nombre de deux exemplaires, dont l'un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte principale de la mairie du domicile, avec défense, pendant 15 jours, d'enlever lesdites affiches.

Et ce, par application des articles 1er et suivants de la loi du 1er Août 1905, 463, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle, 2 de la loi du 22 juillet 1867 et 19 de la loi du 30 Décembre 1928.

Vu au Parquet, le Procureur de la République, PAQUIER. — Le Greffier du Tribunal : PETIT.
Pour extrait conforme, Le Greffier : PETIT.
22.979

Etude de Me Fernand GOMBERT, Docteur en Droit, Avoué à LILLE, 33, rue d'Inkermann

Exécution du décret du 29 novembre 1939 (articles 2 à 10)

Insertion prescrite par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Lille du 16 Décembre 1942, en application de l'article 4 du dit décret.

Aux requête, poursuite, diligence de :

1° Madame Marie Charlotte LIEBAERT, veuve de Monsieur Louis TURBEZ, sans profession, demeurant à Lomme, 491, avenue de Dunkerque ;

2° Madame Gabrielle Charlotte LIEBAERT, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur Alexandre TRASSART, sans profession, demeurant à Lambersart, 9, avenue de Jussieu ;

3° Madame Berthe Charlotte LIEBAERT, veuve de Monsieur Achille Emile Jean François PLAMONT, sans profession, demeurant à Lille, 32, rue Camille Desmoulins ;

4° Monsieur Charles Robert LIEBAERT, sans profession, demeurant à Potelle, près Le Quesnoy, veuf de dame Zélie MACQ ;

5° Mademoiselle Marguerite Blanche Charlotte RAISON, fondé de pouvoirs, demeurant à Lille, 34, rue Camille Desmoulins ;

6° Monsieur Jean Charles Alexandre RAISON, représentant, demeurant à Paris, 4, rue Dobropol (17e) époux de dame Irène Julie Alice Maria BENISTANT ;

7° Monsieur Alexandre Waldemar Jean Joseph RAISON, sous-lieutenant d'infanterie coloniale, domicilié à Lille, 34, rue Camille Desmoulins, actuellement en garnison au Tonkin ;

8° Monsieur Alexandre Amand Joseph RAISON, receveur de rentes à Lille, 34, rue Camille Desmoulins, veuf en premières noces de dame Marguerite Charlotte LIEBAERT, époux en secondes noces de dame Pauline Joséphine VENDIN ;

9° Madame Rachel Marie Augustine FERTIN, veuve de Monsieur Robert Désiré LIEBAERT, sans profession, demeurant à Lille, 8, rue Halévy, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de Odette Charlotte Yvonne LIEBAERT, sa fille, née à Lille le 19 Juin 1925 ;

10° Mme Marguerite Adolphine VERBEKE, chevillear, veuve de Monsieur Paul Gaston LIEBAERT, demeurant à Lambersart, 5, aven. de la République agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses cinq enfants minaurs : a) Paul Robert Louis LIEBAERT, né à Lille le 14 février 1922 ; b) Thérèse Gabrielle Blanche Marie LIEBAERT, née à Lille, le 19 janvier 1923 ; c) Marguerite Germaine Marie LIEBAERT, née à Lille, le 5 mars 1925 ; d) Madeleine Jeanne Marie LIEBAERT, née à Lambersart, le 2 août 1927, e) Jeanne Marie Paule LIEBAERT, née à Lambersart, le 8 mai 1932 ;

11° Monsieur Jean Charles Henri LIEBAERT, employé chevilleur, demeurant à Lambersart, 5, avenue de la République ;

Ayant pour avoué Me Fernand GOMBERT.

Il sera procédé ultérieurement à l'audience des criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de la dite ville, à la mise en adjudication des immeubles ci-après désignés :

1° VILLE DE LILLE. **Une maison**, rue Solférino, 132-132 bis, à usage de commerce et d'habitation. Mise à prix : 125.000 francs.

2° VILLE DE LAMBERSART, Avenue de Jussieu, 9, **une maison** à usage d'habitation. Mise à prix : 100.000 francs.

3° VILLE DE LAMBERSART. Avenue Becquart, 209, **une maison** à usage d'habitation. Mise à prix : 100.000 francs. Terrain à bâtir y attenant, front à l'avenue Becquart. Mise à prix : 15.000 francs, avec faculté de réunion.

4° VILLE DE LAMBERSART, route de Verlinghem, **une maison** à usage d'estaminet. Mise à prix : 50.000 francs.

5° VILLE DE LAMBERSART, **Immeuble à usage de ferme**, dit « Ferme du Bosquiel » ou « Ferme du Gros Ballot », chemin de Verlinghem, divisé en deux parties :

Première partie : Bâtiment de ferme et environ 13 ha 85 de fond, pâture et terre en trois lots :

Premier lot : Bâtiment et environ 8 ha 50. Mise à prix : 165.000 francs ;

Deuxième lot : Pâture et terre environ 3 ha 90. Mise à prix : 100.000 francs ;

Troisième lot : Pâture et terre environ 3 ha 45. Mise à prix : 85.000 francs.

Deuxième partie : Quatre hectares 45 ares environ de terre en deux lots.

Premier lot : 3 ha 55. Mise à prix : 90.000 francs ;

Deuxième lot : 0 ha 90. Mise à prix : 25.000 francs

Faculté de réunion, d'abord des trois lots formant la première partie ; des deux lots formant la seconde partie, et enfin de l'ensemble des cinq lots pour être adjugés suivant le mode le plus avantageux.

5° Commune de PERENCHIES : **Six maisons**, rue de la Prévoté, numéros 116-118-120-124-126-128, dont cinq à usage d'habitation et une à usage d'estaminet, en six lots :

Premier lot : N° 116. Mise à prix : 10.000 francs ;
Deuxième lot : N° 118. Mise à prix : 10.000 francs ;
Troisième lot : N° 120. Mise à prix : 10.000 francs (avec faculté de réunion de ces trois maisons)
Quatrième lot : N° 124. Mise à prix : 10.000 francs ;
Cinquième lot : N° 126. Mise à prix : 10.000 francs (faculté de réunion de ces deux maisons).
Sixième lot : N° 128. Mise à prix : 15.000 francs

7° Commune de PERENCHIES : **Une parcelle de terre** en nature de jardin, chemin de la Vierge, d'une contenance d'environ 30 ares. Mise à prix : 15.000 fr.

8° Commune de PERENCHIES et de VERLINGHEM : 1. **Une maison de maraîcher** et environ 37 ares 27 centiares de fonds et terrain, chemin de la Vierge ; 2. 53 ares 16 d'après titres ou 46 ares 40 d'après cadastre de labour, à Pérenchies, chemin de la Vierge ; 3. 53 ares 16 d'après titres ou 54 ares 86 d'après cadastre de labour, à Verlinghem, au Funquereau. Mise à prix de l'ensemble de ces trois parties formant une exploitation maraîchère : 75.000 fr.

9° Commune de VERLINGHEM : 53 ares 16 d'après titres ou 54 ares 40 d'après cadastre de labour. Mise à prix : 30.000 francs.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Lille, le 9 juin 1942, enregistré.

La présente insertion est destinée à faire courir le délai d'un mois pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939 et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au greffier du Tribunal civil de Lille. Pour insertion (signé) : GOMBERT
17398

CAISSE FRATERNELLE

de Capitalisation. (Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938).
au Capital de VINGT MILLIONS entièrement versé.

Siège Social : 6 et 8, Rue Léon Trulin, LILLE

TITRES AMORTIS AU TIRAGE D'AMORTISSEMENT DU 31 DÉCEMBRE 1942

1 TITRE DE 250.000 Francs

M. Berteloot Paul, cultivateur, à Saint-Omer Cappel (P.-de-C.).

4 TITRES DE 100.000 Francs

Mlle Lacarnoy Sim. r. Pasteur, Cambrai (N.)
M. Payen-Clarier, 42, r. Paix, Roubaix (N.)
M. Girard-Perriert, au Ravat le Bouchaut (Allier)
M. Chartier Henri, Le Polder André, Roz-s/Couesnon (I.-et-V.).

6 TITRES DE 50.000 Francs

M. Tilmaut Michel, r. l'Abbaye, Solesmes (N
M. Duvel Gab., 53, r. Gén.-Pill, Soissons (A
M. Hubert Emile, 153, rte Paris, Cambrai (N
M. Vivot-Guilhem, à Mirvaux, par Villers-Bocage (Somme).
Mme Macron Gisèle, à Hautecloque (P.-de-C.)
M. Demont-Nantais, à Nuncq (P.-de-C.).

15 Titres de 25.000 Francs

M. Dubus Henri, à Lys-lez-Lannoy (Nord).
M. Rettig Pierre, 9, imp. J.-d'Arc, Thaon (V.
M. Delet Léon, 35, rue du Maire-Becquart, Lomme (Nord)
M. Carlier Emile, peaux et métaux, à Etouvelles (Aisne).
Mme Wanecque, 11, r. la Gaieté, Solesmes (N
M. Boulier Michel, rue du Rû, Verdun (M
M. Cornet-Bouroin, à Cagnicourt (P.-de-C.)
M. Gouhier Maurice, à Ceton (Orne).
M. Oosterbeck-Deck, à Fère-en-Tardenois (A.
M. Delattre Michel, à Vieux-Condé (Nord)
M. Petre J., 207, av. Liège, Valenciennes (N
M. Desesquelles J.-L., à La Neuville-Saint-Pierre (Oise).
M. Macarez-Treca Jean, à Sequehart par Levergies (Aisne).
M. Hannequin Gaston, 44, r. des Girondins Saint-Quentin (Aisne).
M. Guyon Robert, à Rumont, par La Chapelle-la-Reine (S.-et-M.).

50 titres de 10.000 frs. — 36 titres de 5.000 frs. — 31 titres de 1.000 frs.
11122

Pour vos Maux D'ESTOMAC

BRÛLURES AIGREURS GASTRITES DYSPEPSIE

POUDRES de COCK
11.701

Etude de Me J. Lefort, Avoué à Lille, 95, rue Nationale. - A.J. Déc. du 27-2-41. **Divorce** : D'un jugement rendu par défaut par le Trib. civil de Lille, le 30-9-1941, devenu définitif, entre Mme Henriette BARRE, épouse Santens, 239, rue d'Arras, à Lille, ayant pour avoué Me Lefort. Et M. Théodore SANTENS, 134, rue Carnot, cour Papillon, à l'humesnil, défendeur défaillant. Il appert : Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux, au profit de la femme. Pour extrait (s.) LEFORT.
17.401

Etudes de Mes LAMBLAIN, Notaire à Dourlers et DEROUVROY, Notaire à Avesnes. - Et de Mes CACHEUX et VANRENTERGHEM, Avoués à Avesnes.

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe
Près d'Avesnes
« Point d'Arrêt »

Adjudication publique en la Mairie de St-Hilaire-sur-Helpe, le Lundi 25 Janvier 1943, à 14 h.

I. - UNE MAISON divisée en 3 logements et 14 a. 55 c. de terrain. 1 logement libre le 1er avril 1943. Mise à prix : 60.000 francs.

II. - UN TERRAIN en nature de jardin, de 2 a. 46 c. avec baraquement à usage de remise, situé à proximité de l'immeuble ci-dessus.

Mise à prix : 5.000 frs

NOTA - S'adresser aux Notaires, d'urgence, avec pièces d'identité pour autorisation préfectorale.
17.374

VENTES ACHATS LOCATIONS

Maisons petites ou grdes, **terrains, villas** tous prix achetés part paiement comptant

Es R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE
13.102

Cambrésis, 3 terres à labours superf. 45 ares, louées 4 qx 1/2 l'Ha. a vendre.

Es R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE
13.111

Etude de Me Géry POURBAIX, notaire à Lille, 41, rue Royale.

VILLE DE LILLE

A vendre par adjudication publique à la Chambre des Notaires, 7, rue de Puébla, le **jeudi 28 janvier 1943, à 14 heures. MAISON**, rue de la Monnaie, numéro 89, à usage de boucherie.

Loyer annuel : 6.000 fr. **Mise à prix** 150.000 fr.

Pour tous renseignements et pour les demandes d'autorisation, s'adresser à Me TOURBAIX notaire
17.364

Achetez une maison dans la rég. parisienne. Liste 500 villas, propriétés, à vendre, envoyée gratis. - **L'Echo de la Propriété**, 28, r. Lafayette, **Paris-9e**.
12.002

BELLE MAISON

bien située, habitation ou Commerce, à **vendre à Marville**. Réquisitionnée par les troupes d'occupation. S'adresser à Maître WAMBERGUE, Notaire à **Marville**.
17.400

Ménage fonctionnaires recherche **Appartement dans Lille**. Ecr. C.A.R.U au Réveil qui transmettra
31685

Etude de Me Amédée DUCHANGE, Notaire à ROUBAIX, 9, rue du Maréchal-Foch, 9

VILLE DE ROUBAIX

I. - RUE DE BLANCHEMAILLE, N° 51
Belle Maison d'Habitation avec garage et grand jardin. — Libre d'occupation.
Mise à prix : 100.000 francs

II. - RUE DE BLANCHEMAILLE N° 49
Maison à usage d'estaminet. — Mise à prix 40.000 francs.

III. - RUE EMILE MOREAU, 84 et 86
Bâtiments à usage d'atelier mécanique et habitation. — Mise à prix : 80.000 francs.

IV. - BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
Numéros 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37 et 39
Huit belles Maisons d'habitation avec jardin. — Mise à prix de chaque maison : 90.000 francs.

V. - RUE ARCHIMÈDE, N° 28
Maison à usage de commerce. — Mise à prix 40.000 francs.

VI. - RUE ARCHIMÈDE, N° 26
Maison à usage de Commerce et d'Habitation. — Libre d'occupation. — **Mise à prix : 10.000 francs**

A VENDRE
par Adjudication publique et volontaire

Le Lundi 25 Janvier 1943, à 15 heures, en l'étude. Pour visiter, pour l'établissement des demandes d'autorisation préfectorale (délai 15 jours) et pour tous renseignements, s'adresser à Me **DUCHANGE**.
17.254

CESSIONS

Agence matrimoniale, travail facile, gr. rapport belle installat. à céder

Es R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE
13.114

Teinturerie petite usine villa Nord, av. magasins gde ville, pl. activité, à céder 450.000 francs.

Ets R.I.C.I.N
52, rue Faidherbe, LILLE
13.113

Constructions électromec. élect. et installat. élect. Lille, avec pas de porte, atelier, outillage, march. à céder 250.000.

Es R.I.C.I.N.
52, rue Faidherbe, LILLE
13.112

OFFRES D'EMPLOIS

Clerc liquidateur hors rang et clerc aux actes courants sont demandés par Me MARTIN, notaire à Lille, 11, rue Jacquemars Giélée Visa N° 1466 I.R.7
17.373

DIVERS

Du BOIS humide ! non, merci je préfère un paquet de bonnes « BLAKETTES »

J'achète au plus haut cours tous postes secteur même mauv. ét. **Decock** 257, rue Gambette. **Lille** Tram B arrêt Wazemmes

LES VIEUX DISQUES sont repris jusque 3 f. 75 pièce **SCREPEL-POLLET** 73, rue Esquermoise, **Lille** et 138 Gde-Rue **Roubaix**

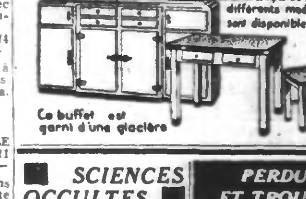

AU LIT D'ARGENT
99, rue d'Arras
LILLE

Ce buffet est garni d'une glacière

SCIENCES OCCULTES

VOTRE AVENIR

Voyante d'ap. photo, date naiss. Prédit dates exact Question précise : 30 fr. Env. enveloppe timbrée **Mme AMY**, (Service G.) 241, Bd Voltaire, PARIS
11.880

Mme GLEIZ, 51, r. des Batignolles, PARIS. Voy. Tarots par corresp. Env. date naissance et 25 frs.
11.65

MUSIQUE

Accordéon, état neuf, 3 rangées, 120 basses, à vendre. LECOCQ, 131, r. de Cartigny, ROUBAIX.
1.200

Suis acheteur bonne **Batterie** jazz-band, b. état ou presque neuf. Offre : Georges THERY, rue de la Gare, **Neuve-les-Mines**.
11.146

MARIAGES

ŒUVRE DU MARIAGE Très sér. Consultez-nous 64, rue Bourignon Lille
19.106

LE FOYER-MARIAGES 224, rue Nationale LILLE
10.12

Beaux buffets cuisine, petites gardes-robes, etc. DECOTTIGNIE, 35-37, rue de la Monnaie, Lille.
31649

M. Gérard André, 6, r. de Crimée, **St-Quentin**, est acheteur d'outillage de

Sculpteur sur Bois
8.701

POLICE PRIVEE. - Renseignem., rech., enquêtes, filatures, constats. DIEU 23, r. Ste-Catherine, Lille.
31.659

RECHERCHE SACS

neufs et occasions. Voire sacs à terre. Ecrire R.A. E.Y. Réveil.

EAU OXYGÉNÉE

30 volumes et 20 v. **Parfumerie DESTOMBES**, 12, rue Faidherbe, à LILLE (1er étage).
22.971

J'achète CHAUSSURES bonnes et réparables. - **Godtschalck**, r. d'Arcole, 30, LILLE.
31.661

A vendre voiture d'enfant occas. S'adr. de 4 à 6 h. Amery, 44, r. G. Clémenceau, **La Madeleine**.

LE BAUME PICOT

est un corricide efficace. Il supprime radicalement cors, verrues, durillons. France 8.90, toutes pharmacies
11.124

MACHINES A TRICOTER rectilignes et circulaires Aiguilles, Accessoires **P. Vanherwegen**, 81, rue Turgot, **Lille-Centsless**.
10.166

Machines à Tricoter

ACCESSOIRES - PIÈCES détachées - AIGUILLES pour toutes marques **J. DE POERCK** 74, Bd de la Liberté, 74, LILLE - Téléphone 717-33

PERDUS ET TROUVÉS

Forte récompense à qui rapportera **renard argenté** perdu le 1er janvier vers 21 h. entre St-André et La Madeleine. - DESRUMAUX, 248, rue de Lille, **La Madeleine**.
31686

PERDUE

Roue de secours 32 x 6 entre **Roubaix et Saint-Amand**, par **Cysoing** — Prière rapporter. Bonne récompense. **R. Delahaye**, 62, r. Descartes, **Roubaix**
22.962

DETTES

M. Emile DELGRANGE, prisonnier de guerre A. G. L. n° 56.688 prévient le public et ses fournisseurs qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Héloïse COULON.
3.204

M. BAUDUIN Arthur, prisonnier de guerre, informe le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née Marie-Jeanne THERY, demeurant rue du Temple, à **Dorignies-lès-Douai**.
17.399

A.

Imprimerie du **Réveil du Nord** 186, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : **Emile GEST**

PETITE COMTESSE

Par MAX DU VEUZIT

— 51 —

De grosses larmes roulèrent dans mes yeux.

— Venez, je vous raconterai tout... Elle a parlé de vous, jusqu'à la fin...

— Elle devait me maudire !

— Oh ! non !... Elle ne s'inquiétait que de votre avenir, de votre bonheur.

— Ma pauvre maman !

Il eut un hoquet de sanglots qui coupèrent sa phrase.

Plus fermement, je le pris sous le bras.

— Allons, soyez raisonnable, quittez un peu cette chambre. Vous reviendrez tout à l'heure.

Si faible que fût mon effort, il suffit à le mettre debout. Dans l'anéantissement moral où il sombrait, ma frêle énergie lui en imposait.

J'avais pris sa main, et, doucement, je l'attirais hors de la chambre.

Il me suivit, presque inconscient. Et je le guidai, à travers les corridors, vers l'appartement qui lui était préparé.

— Ma mère m'a beaucoup demandé ? fit-il, tout à coup.

— Au début, oui. Ensuite elle vous attendait avec calme.

— J'étais dans le cœur de l'Egypte. J'ai frété un avion dès que j'ai su...

— Elle avait compris que vous ne pouviez venir plus vite, votre oncle vous racontera...

A cette minute, je pus prononcer cette phrase sans faiblesse.

Mon émotion était telle que s'il m'avait dit :

— Vous êtes Myette, vous êtes ma femme...

Je lui aurais répondu :

— Oui, je vous attendais... Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre heureux...

Mais il ne me posa aucune question, il ne parut pas même s'étonner de me voir là.

Il était si anéanti de chagrin que ma présence ne lui parut pas plus extraordinaire que celle des religieuses et du valet de chambre.

Auprès de la couche funèbre, je lui apparus comme un de ces personnages anonymes qu'on a coutume de voir en ces circonstances.

En ces heures de malheur, n'y a-t-il pas toujours des inconnus qui pensent pour vous ? les uns viennent pour la toilette du mort, d'autres pour celle des vivants, d'autres encore pour veiller le corps, pour faire les prières, pour ranger les *fleurs*, pour la *mise en bière*, pour écrire les faire-part. Bref, on voit s'agiter autour de soi tout un personnel inconnu qui disparaît comme par enchantement, après l'inhumation.

Je ne fus pas autre chose, pour Philippe d'Armons, ce jour là.

Je le remis entre les mains du valet de chambre de mon beau-frère qui était venu, en extra, donner un coup de main pour quelques jours.

— Voici le comte d'Armons, mon ami. Veillez à ce qu'il ne manque de *rien*, puis conduisez-le à la salle à manger, où M. de Louvigny va l'attendre.

— Je vous remercie, mon enfant, fit le comte, machinalement, en me quittant.

Il suivit le serviteur, l'air infiniment las, la pensée certainement absente.

Je retournai dans la chambre mortuaire, où je ne trouvai plus M. de Louvigny.

Chacun prenait ses repas à l'heure qui lui plaisait. On descendait à la salle à manger quand on le jugeait nécessaire pour soi-même, sans s'occuper des autres membres de la famille.

Cette disposition avait été prévue pour que les arrivants puissent se restaurer immédiatement. En même temps, cela évitait les réunions familiales, les repas en commun où l'on cause ; la mort seule devait régner en maîtresse dans ce logis où reposait encore le corps de celle qui en avait été l'âme, et cet arrangement permettait d'observer un silence en quelque sorte religieux dans la maison en deuil.

Je ne revis donc pas Philippe de la journée car je ne descendis à la salle à manger que longtemps après que M. de Louvigny en fut lui-même revenu.

La veillée nous ramena tous dans la chambre mortuaire. Mais, pour cette dernière nuit, il y avait affluence de parents.

Je restai assise dans un coin, invisible au milieu de tous, si petite que personne ne semblait remarquer ma présence, la plupart des gens présents ne me connaissant pas d'ailleurs.

Philippe d'Armons, au contraire, occupait une place en vue, tout près de la funèbre couche.

Le coude sur la table de chevet la tête à moitié cachée dans sa main ouverte, il demeura ainsi durant toute la nuit, ne remarquant pas même le défilé des visiteurs nocturnes.

Par deux fois, je vis son visage à découvert. Il y avait une telle expression de désespérance sur ses traits figés, que je me sentis frissonner d'émoi. Des larmes mouillèrent mes yeux. Malgré ma volonté, une tendre sympathie s'éveillait en moi pour l'homme qui souffrait.

Ah ! comme elles étaient loin, en ce moment, mes belles résolutions de dédain et de vengeance !

Au cœur des femmes, Dieu a mis la pitié naturelle, et à rassasser en moi-même toutes les pensées douloureuses qui devaient assaillir Philippe je me sentais profondément indulgente et pitoyable.

J'aurais voulu pouvoir passer mon bras autour de son cou, attirer sa tête brûlante contre ma poitrine, le baiser au front en lui murmurant des mots de consolation et de réconfort.

Ah ! pouvoir lui dire qu'il n'était pas seul, que je lui restais moi, qui avais promis à sa mère mourante de l'aimer et de lui pardonner, lui dire... Ah ! pouvoir lui dire tous les mots de tendresse dont mon cœur, soudain, débordait devant sa détresse !

Heureusement, la foule des visiteurs me séparait de lui et arrêtait mon élan irréfléchi. Combien aurais-je regretté ce geste, par la suite, si j'avais pu y donner cours !

Quelquefois, les jours qui suivirent, redevenue plus calme, j'essayai de me figurer la scène qui aurait eu lieu si, seule avec Philippe d'Armons, et me laissant aller à l'impulsion généreuse de mon cœur vaincu par ses larmes, j'avais esquissé vers lui un rapprochement tentateur.

Quels regards, étonnés d'abord, railleurs ensuite, n'aurait-il pas eus ?

Oh ! le recul de tout son être ! Les mots qui blessent ! Le sourire ironique qui soufflette !

Qu'étais-je pour lui, sinon le boulet pesant qui harcèle ? Avait-il besoin des consolations de celle qu'il considérait comme sa pire ennemie ? N'étais-je pas la dernière qu'il eût souhaité de voir à ses côtés ?

Par quel dédain, quels sarcasmes n'accueillirait-il pas un élan amical de ma part ?

Tout, je sentais que tout en lui m'aurait blessée : ses yeux, ses lèvres, ses gestes ! Tout serait tombé sur mon âme comme l'acide sur une plaie douloureuse. Et je me surpris, plus d'une fois, à remercier Dieu d'avoir empêché mon inutile pitié de se manifester.

CHAPITRE XIV

L'enterrement avait lieu à neuf heures du matin.

Vêtue de crêpe, ma silhouette toute menue, presque enfantine, sous mes lourds voiles de deuil, je suivis l'enterrement, en tête du groupe de femmes, la première à l'église, comme au cimetière ou aux voitures.

J'aurais voulu me cacher au milieu de mes compagnes ; mais, impitoyable, le maître de cérémonie me donnait partout la première place.

En l'absence de ma belle-sœur, la femme de Charles d'Armons retenue au lit par la maladie, n'étais-je pas la plus proche parente de la défunte : sa fille !

Après moi, venaient les deux filles de mon beau-frère, deux enfants dont l'une, déjà, malgré son jeune âge, était aussi grande que moi, si bien que le deuil, côté féminin, avait l'air d'être conduit par trois fillettes.

(A suivre)